



Corrigendum n°05 du Dossier d'Appel d'Offres International

Date : 04 avril 2019

Référence : **Projet de renforcement de capacité de l'INPP**

AAOI N°: **01/FOURN/INPP/AFD/2019**

PASSATION DE MARCHÉ DE FOURNITURES, MONTAGE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DU CENTRE MODERNE DE L'INPP BUKAVU A IBANDA DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU

Financement : Agence Française de Développement (AFD) - (CDD 1072 Y 01)

Le Dossier d'Appel D'Appel d'Offre International est modifié comme suit :

Section IX : Données particulières de l'Appel d'Offres

CCAG 16.1	<p>La méthode et les conditions de règlement du Fournisseur au titre de ce marché sont :</p> <p>Règlement de Fournitures en provenance de l'étranger :</p> <p>Le règlement de la partie en devises sera effectué en Euro (€)</p> <ul style="list-style-type: none">i) Règlement de l'Avance : dix (10) pour cent du prix du Marché sera réglé dans les 30 jours suivant la signature du Marché, contre une demande de paiement, et une garantie bancaire d'un montant équivalent, valable jusqu'à la livraison des Fournitures et conforme au format type fourni dans le document d'Appel d'Offres ou autre format acceptable à l'Acheteur.ii) A l'embarquement : quatre-vingts (80) pour cent du prix du Marché des Fournitures embarquées sera réglé [par lettre de crédit confirmée et irrévocable ouverte au crédit du Fournisseur dans une banque de son pays], contre la fourniture des documents spécifiés à la clause 13 du CCAG.i) A l'acceptation finale : dix (10%) pour cent du Prix du Marché des Fournitures sera réglé dans les trente (30) jours suivant la date de réception des Fournitures contre une demande de règlement
------------------	--

	<p>accompagnée du certificat d'acceptation émis par l'Acheteur (Après la période de garantie).</p> <p>Le règlement de la partie en monnaie nationale sera effectué en Euro (€) dans les trente (30) jours qui suivent la présentation d'une demande de règlement accompagnée d'un certificat de l'Acheteur confirmant que les Fournitures ont été livrées et que les autres Services contractuels ont été réalisés.</p>
	<p>Règlement des fournitures et services en provenance du pays de l'Acheteur :</p> <p>Règlement des fournitures et services en provenance du pays de l'Acheteur sera effectué en Euro (€), comme suit :</p> <p>i) Règlement de l'Avance : dix (10) pour cent du prix du Marché sera réglé dans les 30 jours suivant la signature du Marché, contre un reçu et une garantie bancaire pour un montant équivalent, et soumise conformément au modèle fourni dans le document d'Appel d'Offres ou tout autre modèle acceptable à l'Acheteur.</p> <p>ii) A la livraison : quatre-vingts (80%) pour cent du Prix du Marché sera réglé à la réception des Fournitures contre remise des documents précisés à la clause 13 du CCAG.</p> <p>(iii) À l'acceptation finale: le solde de dix (10%) pour cent du Prix du Marché sera réglé au Fournisseur dans les trente (30) jours suivant la date du certificat d'acceptation finale émis par l'Acheteur. (Après la période de garantie)</p>

IS 22.1 : Remise des Offres et ouverture des plis

Aux fins de **remise des Offres**, uniquement, l'adresse de l'Acheteur est la suivante :

6^{ème} rue Limete Industriel n°10.
Direction Générale de l'INPP,
Direction Financière,
Division de Passation de Marché,
Kinshasa/République Démocratique du Congo
Téléphone : +243820544675 /+243894244765
Email : inppdpm@gmail.com

La date et heure limites de remise des Offres sont les suivantes :

Date : Jeudi 25 Avril 2019
Heure : 15h00' (Heure de Kinshasa)

Les Soumissionnaires n'ont pas l'option de présenter une Offre par voie électronique.

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes :

6^{ème} rue Limete Industriel n°10.

Direction Générale de l'INPP,
Direction Financière,
Division de Passation de Marché,
Kinshasa/République Démocratique du Congo
Téléphone : +243820544675/+243894244765
Email : inppdpm@gmail.com

Date : jeudi 25 Avril 2019

Heure : 16h00' (Heure de Kinshasa)

Aucun nombre minimum d'Offres n'est requis pour procéder à l'ouverture des Offres.

Note importante :

Tous les autres termes et conditions du dossier d'appel d'offre International demeurent inchangés. La présente modification et correction fait partie intégrante de la demande de proposition.

Fait à Kinshasa, le 04 avril 2019

Pour l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)

L'Administrateur Directeur Général,

Maurice TSHIKUYA KAYEMBE.

